



Schweizerische Gesellschaft
für Rechtsmedizin SGRM

Prüfungskommission Facharztprüfung

Société Suisse de Médecine Légale
SSML

Commission des examens de spécialiste

Società Svizzera di Medicina Legale
SSML

Commissione d'esame di specialista

PROTCOLE D'EVALUATION DE L'EXAMEN DE SPECIALISTE v.15.1

Lieu et date de l'examen:

Candidat(e):

Expert*e 1:

Expert*e 2:

Expert*e 3:

1. MODE D'EMPLOI

Généralités

- les connaissances et aptitudes faisant l'objet de l'examen figurent au paragraphe 3 du programme de formation postgraduée en vigueur. Les techniques spéciales sont détaillées sur une liste séparée
 - la première partie (pratique) de l'examen est évaluée sur la base des critères prédéfinis et ne devrait pas dépasser une durée de 3 ½ heures. Si, en fonction du cas, certains critères ne peuvent pas être évalués par l'observation, l'évaluation se fait à l'aide de questions appropriées
 - la deuxième partie de l'examen comprend normalement douze sujets définis avant l'examen. La durée totale et ne devrait pas dépasser 3 heures. Les sujets doivent couvrir différents domaines de la médecine légale et être répartis comme suit :
 - o 3 sujets de médecine légale clinique
 - o 3 sujets de thanatologie
 - o 1 sujet de chimie et de toxicologie forensique
 - o 1 sujet de la génétique forensique / l'analyse de traces
 - o 1 sujet de jurisprudence ou d'éthique
 - o 3 thèmes à choisir librement
- Si le temps le permet, il est possible de rajouter 3 sujets supplémentaires de domaines différents. Ces sujets sont à mentionner sur la feuille complémentaire (page 9)
- chaque sujet est évalué à l'aide soit de 3 questions/sous-thèmes, soit d'un entretien professionnel. Une grille de critères (cf. page 3) permet l'évaluation structurée des entretiens professionnels. Ces critères sont regroupés en "compétences pratiques et connaissances", "réflexion et pensée critique" et "communication et attitude"
 - les réponses insuffisantes et les critères non remplis doivent être consignés. La feuille d'évaluation fait également partie du procès-verbal d'examen

Évaluation

- les points sont additionnés pour chaque partie de l'examen. Chaque expert*e d'examen attribue zéro point, un demi-point ou un point par critère / question. Le nombre maximal de points de la première partie de l'examen est ainsi de 21 (sept critères x trois expert(e)s x max. 1 point) et pour la partie 2 de l'examen de 108 (douze sujets à trois questions/critères x trois expert(e)s x 1 point max.) ou de 135 points en cas d'utilisation de la feuille complémentaire avec quinze sujets en tout
- attribution des points: 1 point signifie des réponses / prestations justes et complètes (valeur indicative: à 80% ou plus). Un demi-point peut être attribué pour des réponses / prestations correctes et complètes à bien plus que 50% (≥60%, valeur indicative). Des réponses / prestations sont considérées insuffisantes si le seuil indicatif de 60% n'est pas atteint ou en cas de lacunes graves, fautes lourdes de conséquences, ou de fausses déclarations grossières. Les réponses / critères insuffisantes donnent zéro point
- la note de chaque partie d'examen est calculée à partir des points obtenus
 - formule générale: $note = (5 \times \text{points obtenus} / \text{maximum de points possibles}) + 1$:
 - note partie 1 = $\frac{5 \times \text{points obtenus}}{21} + 1$ (cf. page 4)
 - note partie 2 = $\frac{5 \times \text{points obtenus}}{108} + 1$ (cf. page 8) ou $\frac{5 \times \text{points obtenus}}{135} + 1$ (cf. page 9)
- l'examen est réussi si les notes obtenues dans chaque partie d'examen est au moins quatre

1. ANLEITUNG

Evaluation des entretiens professionnels
compétence professionnelle et connaissances- CANMED scholar / professional (1-½-0 point/expert*e)
<ul style="list-style-type: none">• compréhension de la tâche à accomplir et identification des aspects médico-légaux pertinents
<ul style="list-style-type: none">• connaissances approfondies et suffisamment détaillées pour permettre une discussion professionnelle
<ul style="list-style-type: none">• pas de fausses affirmations, tout au plus de rares imprécisions
<ul style="list-style-type: none">• évaluation correcte des constatations et résultats (valeur/pertinence/interprétation)
<ul style="list-style-type: none">• perception du contexte global et discussion
<ul style="list-style-type: none">• les analyses / mesures proposées ou mises en œuvre sont adaptées au cas. Des alternatives sont mentionnées et discutées
<ul style="list-style-type: none">• les déclarations peuvent être approfondies sur demande
<u>réflexion, pensée critique</u> - CANMED scholar / professional / leader (1-½-0 point/expert*e)
<ul style="list-style-type: none">• approche ciblée aux problèmes et capacité de synthèse
<ul style="list-style-type: none">• pas d'écart injustifié par rapport à la question posée. Des demandes de précision sont pertinentes pour la résolution du problème. Le problème est résolu en temps utile
<ul style="list-style-type: none">• le raisonnement, l'argumentation et la conclusion sont compréhensibles et logiques
<ul style="list-style-type: none">• remise en question critique des informations / résultats, ainsi que des propres conclusions
<u>communication et attitude</u> - CANMED communicator / collaborator (1-½-0 point/expert*e)
<ul style="list-style-type: none">• expression intelligible (correcte et compréhensible)
<ul style="list-style-type: none">• connaissance et utilisation adéquate des termes techniques
<ul style="list-style-type: none">• transmission d'informations / restitution de points pertinents dans un langage simple et compréhensible (sur demande)
<ul style="list-style-type: none">• répondre de manière flexible et appropriée aux objections et aux questions des expert(e)s .
<ul style="list-style-type: none">• attitude et comportement corrects et professionnels

2. EVALUATION DE LA PREMIÈRE PARTIE (EXAMEN POST-MORTEM)

début: fin:

Attribution des points selon les explications en page 2

Critères	Points (1-½-0)		
	E1	E2	E3
Présentation du cas avec toutes les informations pertinentes (levée de corps, informations de tiers, imagerie, résultats antérieurs, informations importantes manquantes). Mention de l'indication d'autopsie et identification des questions médico-légales			
Evaluation des signes de la mort, signes d'altération et identité. Documentation du revêtement cutané, des orifices naturels, des vêtements, etc. et des constatations internes			
Conservation correcte des traces, échantillonnage/prélèvement correcte et complet selon le cas			
Technique de dissection soignée, appropriée, correcte et compréhensible, y compris les techniques spéciales selon le cas, application correcte de techniques complémentaires demandées			
Leadership avec organisation adéquate de l'équipe, bonne communication, respect de la protection et de l'hygiène, gestion du temps			
Saisie complète et correcte des diagnostics et des diagnostics différentiels. Interprétation des résultats et de leur pertinence. Compréhension des bases physiopathologiques			
Discussion des questions juridiques, remise du cas au mandant (expertise orale provisoire). Motivation d'éventuels examens complémentaires adaptés pour le cas, discussion de leur valeur/plus-value. Si nécessaire, évaluation critique de sa propre prestation.			
Total des points obtenus (max. 21)			

$\text{Note partie 1} = \frac{5 \times \text{points obtenus}}{21} + 1$	Note:
--	--------------

la note est à reporter sur la dernière page

3. EVALUATION DE LA DEUXIÈME PARTIE (SUJETS DIVERS)

Attribution des points selon les explications en page 2

Sujets / Critères	Points (1-1/2-0)		
	E1	E2	E3
Sujet 1:			
Question 1			
Question 2			
Question 3			
sous total			
Sujet 2:			
Question 1			
Question 2			
Question 3			
sous total			
Sujet 3:			
Question 1			
Question 2			
Question 3			
sous total			

3. EVALUATION DE LA DEUXIÈME PARTIE (SUJETS DIVERS)

Sujets / Critères	Points (1-1/2-0)		
	E1	E2	E3
Sujet 4:			
Question 1			
Question 2			
Question 3			
sous total			
Sujet 5:			
Question 1			
Question 2			
Question 3			
sous total			
Sujet 6:			
Question 1			
Question 2			
Question 3			
sous total			

3. EVALUATION DE LA DEUXIÈME PARTIE (SUJETS DIVERS)

Sujets / Critères	Points (1-1/2-0)		
	E1	E2	E3
Sujet 7:			
Question 1			
Question 2			
Question 3			
sous total			
Sujet 8:			
Question 1			
Question 2			
Question 3			
sous total			
Sujet 9:			
Question 1			
Question 2			
Question 3			
sous total			

3. EVALUATION DE LA DEUXIÈME PARTIE (SUJETS DIVERS)

Sujets / Critères	Points (1-1/2-0)		
	E1	E2	E3
Sujet 10:			
Question 1			
Question 2			
Question 3			
sous total			
Sujet 11:			
Question 1			
Question 2			
Question 3			
sous total			
Sujet 12:			
Question 1			
Question 2			
Question 3			
sous total			

$\text{note partie 2} = \frac{5 \times \text{points obtenus}}{108} + 1$	note:
---	--------------

la note est à reporter sur la dernière page

4. FICHE SUPPLEMENTNAIRE FACULTATIVE PARTIE DEUX (SUJETS DIVERS)

Sujets / Critères	Points (1-½-0)		
	E1	E2	E3
Sujet 13:			
Question 1			
Question 2			
Question 3			
sous total			
Sujet 14:			
Question 1			
Question 2			
Question 3			
sous total			
Sujet 15:			
Question 1			
Question 2			
Question 3			
sous total			

$\text{note partie 2} = \frac{5 \times \text{points obtenus}}{135} + 1$	note:
---	--------------

la note est à reporter sur la dernière page

5. Schlussbewertung

Note partie 1 (post-mortem)	
Note partie 2 (divers)	

une seule Note < 4.0 signifie un examen non réussi

Les expert(e)s demandent à la commission des examens de spécialiste:

- de valider l'examen de spécialiste comme **réussi**
 de considérer l'examen de spécialiste comme **non réussi**

lieu, date, signature expert*e 1

lieu, date, signature expert*e 2

lieu, date, signature expert*e 3

confirme d'avoir pris note de l'évaluation :

lieu, date, signature candidat(e)
